

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 13/11/2025

Date d'affichage : 14/11/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 15 dont 2 pouvoirs

Votants : 17

Le vingt novembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel

Etaient présents : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUELLE Richard – M. HERBAUT Jean-Jacques - Mme COCHARD Aurore – Mme CAIL Marie-Béatrice – M. COUTO José –Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie – M. VANDY Hélène – M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle – M. DUPONT Jérôme

Etaient absents excusés :

Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel

Mme CHANDELIER Sylvie a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien

M. DELON Patrick

Etaient absents : M. LEMIRE Régis – M. DELVALLEE Pascal – M. ANCELET Benoît – Mme CRETON Stéphanie – Mme BORGES Perrine

OBJET : Création de 2 postes à 26 heures et 2 postes à 20 heures en Parcours Emploi Compétences (P.E.C) répartis sur plusieurs services

Le rapporteur informe l'assemblée :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement ; un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap Emploi...).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants, en Parcours Emploi Compétences :

- **Au service Restauration scolaire (1 poste à 26h)**
1 poste à partir du 09 mars 2026
- **Au service technique/Espaces Verts (1 poste à 26h)**
1 poste à partir du 1^{er} avril 2026

- **Au service Animation (2 postes à 20h)**
1 poste à partir du 23 mars 2026
1 poste à partir du 1^{er} juin 2026

Le rapporteur propose à l'assemblée réunie, de l'autoriser à signer les conventions avec l'une des structures, ainsi que les contrats de travail à durée déterminée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Avec 17 VOIX POUR

- **DECIDE** de créer 4 postes dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » selon le calendrier proposé ci-dessus.

Et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- **PRECISE** : - que ces contrats seront d'une durée maximale de 12 mois.
 - que la durée de travail est fixée à 26 h par semaine pour 1 contrat aux Espaces verts ; et 1 contrat au service restauration scolaire ainsi qu'à 20h par semaine pour 2 contrats au service animation.
- **INDIQUE** que leurs rémunérations seront fixées sur la base minimale du SMIC horaire (au taux en vigueur) multiplié par le nombre d'heures de travail.

Actuellement, pour les contrats PEC, les employeurs peuvent bénéficier d'une prise en charge de 35% à 50%.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ces recrutements et à signer avec l'une des structures, les conventions et les contrats de travail des 4 agents sur un contrat d'un an en Parcours Emploi Compétences.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
SIGNE LECTURE FAITE
POUR COPIE CONFORME
A PONT SUR SAMBRE
Le 24 novembre 2025
M. DETRAIT - Maire

